



Chers et Chères collègues,

Au vu de la conjoncture actuelle et des transformations de notre « cher » Président et des difficultés que vous rencontrez ou que vous allez rencontrer (mal-être au travail, difficultés particulières, ...), nous avons décidé de faire cette lettre afin de vous faire comprendre que nous sommes à votre écoute. Nous pouvons vous conseiller, si vous le souhaitez, par rapport à votre situation, individuellement et spécifiquement. Voici les différents thèmes qui pourraient vous apporter une aide

Comité Consultatif Ouvrier - CCO

Le CCO est une instance consultative où les élus ouvriers d'État vous représentent sur des sujets propres aux Ouvriers d'Etat et plus particulièrement sur les statuts, les rémunérations, les passages de catégorie, les problèmes particuliers, etc...

Pour mémoire, nous avons œuvré, soutenu par le bureau national de la CGT, pour le rattrapage des deux fois 0,6 % fin 2017. Nous avons bon espoir de pouvoir créer un 9^e échelon catégoriel (Groupe de Travail en cours auprès du Comité Technique de Réseau de la DGFIP).

Un des prochains chantiers sera la reconnaissance et l'alignement de la prime de rendement des ouvriers d'État sur le 5^e échelon.

Comité Départemental d'Action Sociale - CDAS

Le CDAS améliore les conditions de vie des agents publics et de leurs familles notamment dans les secteurs: logement, restauration collective, consultations spécialisées, vacances et loisirs, prestations sociales, arbre de Noël, service social, médecine de prévention.

Elle s'organise aux niveaux interministériel et ministériel. La correspondante sociale du SDNC a pour mission prioritaire d'informer les agents de l'administration et de les renseigner sur le régime et le contenu des prestations sociales, relayant ainsi l'action de la Délégation Départementale de l'Action Sociale.

Pour plus d'informations:

www.fonction-publique.gouv.fr/action-sociale-interministerielle

Vous pouvez également consulter la page de l'action sociale sous Ulysse 78:

Le CHSCT

(Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

Le CHSCT des Yvelines est multidirectionnel. Il regroupe la DDFIP 78, le SDNC, les Douanes et l'INSEE. Son avis est demandé lors de restructuration, suppression ou création de service. À chaque séance, il examine les registres sécurité et santé au travail, les fiches de signalement, les accidents de travail. Il dispose d'un budget annuel qui sert aux aménagements de postes de travail soit par demande du médecin de prévention, soit par demande de l'assistant de prévention de chaque direction. A savoir que le CHSCT sera fusionné avec le CTL en 2022.

-Que mettre sur un registre sécurité et santé au travail ?

Vous pouvez signaler tout ce qui touche à l'hygiène, à la sécurité et la santé au travail. Cela peut concerner le ménage, le chauffage, les obstacles dans les couloirs, les problèmes de parking, les problèmes de matériel ...

Il est important de le remplir, sans en référer à votre hiérarchie, à chaque fois que vous constatez un problème lié à tous ces sujets. Le registre n'est pas anonyme mais ne vous impactera pas personnellement. Il est examiné à chaque séance plénière du CHSCT.

Vous le trouverez sur Ulysse SDNC → espace Agents → onglet CHSCT → registre hygiène et sécurité.

- Quand et pourquoi remplir une fiche de signalement ?

Une fiche de signalement doit être remplie lorsque survient un incident entre 2 agents ou entre un agent et un intervenant extérieur.

Pour la trouver, allez sur Ulysse SDNC → Les agents dans le bandeau horizontal, en haut de la page → Santé et Sécurité au travail → à gauche onglet Prévention, agression → fiche de signalement.

Après l'avoir remplie, vous l'envoyez directement à l'assistant de prévention. La fiche de signalement est examinée par le CHSCT. La fiche de signalement n'est pas anonyme mais n'impactera pas votre carrière.

- Accident de travail/accident de services

Lorsque vous êtes victime d'un accident survenu par le fait ou à l'occasion de votre travail (coupure, chute, choc, douleur musculaire, ...), il s'agit d'un accident de travail.

Lorsque vous êtes victime d'un accident ayant entraîné une lésion et qui est survenu pendant le trajet entre votre résidence et votre lieu de travail ou votre lieu de travail et votre lieu de restauration, cela relève aussi d'un accident de service.

Il est important de remplir une déclaration car les séquelles peuvent apparaître plusieurs semaines ou plusieurs mois après. En cas d'accident de travail ou de service,, il ne vous sera retiré aucun jour de carence.

La CAPL **(Commission Administrative Paritaire Locale)**

La CAPL est réunie pour le mouvement de mutation interne local et pour les appels de notation.

Suite aux différentes réformes, les CAPL pour les appels de notation n'existeront plus à partir du 1^{er} janvier 2020.

À savoir aussi qu'à partir de 2020, lorsque le poste d'un fonctionnaire est supprimé, il sera dans l'obligation de participer au mouvement national de mutation. Il ne pourra plus se contenter du mouvement local.

HMI

L'Heure Mensuelle d'Information ne sert pas seulement à remonter des informations de la hiérarchie ou des informations sur la restructuration des services. Elle débat sur l'actualité de la DGFIP ou de sujet sur la politique en général. C'est aussi le lieu où vous pouvez nous signifier vos inquiétudes afin d'échanger et de trouver des éléments de réflexion.

Nous espérons que vous comprendrez l'importance du dialogue à instaurer avec nous, entre nous syndicat et agents ou sans syndicat. Ne vous laissez pas porter par un mal être au travail qui pourrait vous gagner à tout moment... Le SDNC change de jour en jour comme vous le voyez, les structures changent très vite. Il est important d'en parler entre nous lors d'HMI où les discussions sont ouvertes, de discussions dans notre bureau syndical qui sera toujours ouvert aux agents. Une information cahier hygiène et sécurité , une fiche de signalement ou une déclaration d'accident de service/ travail ne desservira en rien votre carrière comme nous l'entendons très régulièrement. Cela servira surtout à corriger des dysfonctionnements qui peuvent gagner les agents ou les structures du SDNC.

Enfin, toute l'équipe vous souhaite dès à présent de bonnes fêtes de fin d'année pour vous et pour toutes les personnes qui vous sont chères.